

Cet article propose une lecture critique des politiques publiques de transformation urbaine au Maroc et de la répression et des déplacements de populations qui l'accompagnent dans la ville de Rabat.

En pleine politique d'expulsion des bidonvilles, de privatisation des terres collectives, de prédation foncière dans les vieux centres urbains, le Forum Mondial des Droits de l'Homme qui se tiendra à Marrakech du 27 au 30 novembre 2014 prévoit une thématique : Ville et Droits de l'Homme. Une belle ironie, lorsque l'on sait que les principaux intéressés par ce thème ne sont pas conviés à l'événement. Et puisque personne ne leur donnera la parole, j'essaierais de retranscrire – le plus fidèlement possible – une année de recherche personnelle sur ces questions.

Nous sommes en février 2014, un rassemblement de femmes borde chaque jour la bretelle d'autoroute de Rabat. Juxtaposé à leur banderole, nous pouvons voir la photo du Roi qui conclut leur revendication : « les habitants du *Douar Ouled Dlim*, serviteurs de la monarchie, au titre foncier numéro R22747, demandent un arbitrage royal contre le prédateur immobilier qu'est l'entreprise *Société d'Aménagement Ryad* qui a mis à la rue les ayants droits du *douar* et les oblige aujourd'hui à vivre dans des campements de fortune».

Ces femmes – et leurs hommes qui restent à l'arrière, espérant que la répression sera moins féroce envers les femmes – racontent au premier venu le calvaire de leurs expulsions.

Nous sommes le 06 février 2014, les forces de l'ordre interviennent au petit matin. Equipés de pelleteuses, de matraques, et de fourgonnettes, ils embarquent toute personne ne laissant pas les pelleteuses arracher tout ce qui fonde la mémoire de la tribu *Guich* : maisons – arbres fruitiers – écuries – pépinières – échoppes de légumes. Ce 06 février 2014, les habitants du *Douar Ouled Dlim* le décrivent comme un jour de guerre. En faisant l'analogie avec les politiques de colonisation en Palestine, il arrive souvent que les laissés pour compte du processus démocratique amorcé publiquement par le Maroc en 2011, jettent leurs cartes d'identités en répétant : « nous sommes des marocains, *sans* patrie (...) ils auraient mieux fait de nous jeter à la mer, car nous n'avons plus où aller ».

La « carotte » au cœur de Rabat

Ce jour là, plus de 36 logements ont été détruits par la force, laissant les habitants du *Douar Ouled Dlim* sans ressource. A ce jour, ils vivent dans des campements de fortune, faits de bâches en plastique maintenues par quelques morceaux de bois et de tôles amassés ici ou là. Les forces de l'ordre ont entouré leurs terres – aujourd'hui vendues à la *Société d'Aménagement Ryad* – par des panneaux de tôle. Enfermés dans une prison à ciel ouvert, les habitants sont surveillés par les chiens du service de sécurité mis en place pour les empêcher de reconstruire. Parallèlement, au mois de mars, les forces de l'ordre sont intervenues au *Douar Drabka*, également situé à *Guich Loudaya*, pour procéder à la destruction des pépinières et des échoppes commerciales dans lesquelles les habitants vendaient légumes et fruits issus de leurs cultures.

Situé en plein quartier résidentiel huppé, les terres de la tribu *Guich Loudaya*, sont des

terres collectives agricoles, dans lesquelles la tribu *Guich* vit depuis plusieurs générations. Ancienne tribu guerrière, ces terres leur ont été « octroyées » par le Sultan Moulay Abderrahmane en 1838 en compensation de leurs services au royaume chérifien. Depuis son installation sur ces terres, la tribu *Guich*, à l'origine nomade, a opté pour l'agriculture vivrière.

Du fait de l'expansion de la ville de Rabat, ces terres constituent un enjeu foncier considérable convoité par les promoteurs immobiliers et par les politiques urbaines. L'accaparement des terres *Guich* se fait par l'intermédiaire de la mise sous tutelle du ministère de l'Intérieur. Lequel ministère, sous couvert d'un besoin d'urbanisation, revend ces terres à des prix dérisoires aux promoteurs immobiliers. D'après les dires des habitants, ces opérations sont menées en violation des dispositions d'un *Dahir* (décret royal) datant du 19 janvier 1946. Aujourd'hui introuvable, ce *dahir* aurait été édicté par Mohamed V qui, soucieux de protéger les intérêts d'une tribu alors puissante, avait retiré au Ministère de l'Intérieur la tutelle de ces terres et avait accordé la propriété pleine et entière à la collectivité de la tribu *Guich*. Bien qu'introuvable, nous avons pu voir ce *dahir* cité par certains documents juridiques et notamment par différents jugements rendus par la Cour d'appel.

Désormais devenus des occupants illégaux, les habitants du *Douar Ouled Dlim* sont menacés quotidiennement d'expulsion. Déconcertés, les habitants menacent de s'immoler, affirmant qu'ils sont prêts à mourir pour défendre leurs terres : « Notre terre, c'est aussi notre identité » disent-ils.

Le plus ironique dans cette histoire, c'est que la commune de Rabat se targue de vouloir agrandir sa « ceinture verte » par souci de développement durable. Un effort qui sera sans doute loué lors du Forum Mondial des Droits de l'Homme, où on oubliera sûrement de préciser que cette fameuse « ceinture verte » se situe sur les terres du *Douar Ouled Dlim* et du *Douar Drabka*. C'est donc en démantelant le dernier bastion existant d'agriculture paysanne de la ville, que les acteurs de la commune de Rabat estiment faire du développement durable. Une durabilité écologique constituée d'espaces verts dénudés de tout ancrage social, réservés aux classes privilégiées qui auront sans doute le bénéfice de pouvoir promener leurs chiens tout en s'offrant un jogging en milieu naturel.

L'histoire bientôt effacée de la tribu *Guich*, symbolise dans toute sa puissance la force destructrice des formes d'urbanisation libérale. Une urbanisation qui façonne des villes débarrassées de toutes les formes de gestion collective de l'espace. Ainsi, sous la bénédiction du ministère de l'Intérieur et sous couvert de lutte contre les bidonvilles, la privatisation des terres collectives laisse chaque jour des marocains sans terres et sans logements.

Créer par la destruction : la face cachée des politiques publiques en matière de lutte contre les bidonvilles et le logement insalubre

Chaque jour des bidonvillois voient leurs baraquements détruits. Chaque jour, des milliers de familles se réveillent dans la peur d'être expulsées. Lorsque l'on parle de lutte contre l'informel, les bidonvilles, le logement insalubre, il faut comprendre de quelle manière ces termes se matérialisent pour les personnes visées par ces politiques publiques. Loin des protocoles d'accords qui font l'éloge du participatif, les formes d'habitats qui ne rentrent pas dans le marché formel de la spéculation immobilière sont détruits par la force. Les

Ici à Casablanca, tout le monde se souvient de l'image poignante d'un habitant des « Carrières centrales » prêt à s'immoler lors de l'opération de destruction forcée de juin 2014. Le bidonville des « Carrières centrales » est l'un des plus anciens bidonvilles de Casablanca. Un espace fort symboliquement car c'est de ce bidonville qu'ont émergé de nombreuses figures de la lutte pour l'indépendance du Maroc. Et « c'est ainsi que le Maroc traite ses résistants » concluait une femme face aux décombres de sa maison.

D'autres ont peut être vu circuler les vidéos ou les photos de cette femme expulsée du *Douar Krimat* (Casablanca) détruit en décembre 2013. Elle est aujourd'hui à la rue, et s'est auto-construit un campement de fortune où elle vit avec ses cinq enfants. En guise de bannière pour son abri, elle a inscrit: « Qui n'a pas de logement, n'a pas de patrie, mon numéro de carte d'identité est BH00000 ».

Je doute fort que les invités internationaux du Forum Mondial des Droits de l'Homme sauront que lorsqu'on parle de « Villes sans bidonvilles » au Maroc, cela rime avec destruction forcée, répression et emprisonnement. Enfants traumatisés et déscolarisés.

Pas de droits de l'Homme en matière de spéculation foncière. Les droits les plus élémentaires sont bafoués, et bien évidemment en premier lieu le droit au logement lui même.

A mon sens, et après une année passée à recueillir les voix des « expulsés », il me paraît évident que cette forme d'urbanisation forcée n'est conciliable ni avec les Droits de l'Homme, ni avec la démocratie. Et ce principalement pour deux raisons. La première est simple et connue : la terre, devenue un enjeu foncier, est offerte au marché immobilier. Or les lois du marché ne peuvent avoir d'autres soucis que le profit. La deuxième raison est propre aux pays du Sud pour qui l'urbanisation répond au besoin de « rattraper la modernité ». Devenir moderne c'est en réalité répondre aux standards internationaux. Et le coût de cette modernisation c'est la destruction de la pluralité des formes d'occupation et de gestion de l'espace. Ainsi, lorsque l'on évoque les bidonvilles au Maroc, on se refuse de les penser comme une forme urbaine, ils sont rejetés au rang d'une réminiscence d'une ruralité non tolérable dans les villes modernes. Les bidonvilles sont « sales », ils font « tache », leurs habitants sont souvent décrits comme des « microbes ». L'habitat informel, selon bon nombre de discours publics serait ainsi « le cancer des villes marocaines ». Les conséquences de ce type de discours éradicateur c'est qu'au Maroc, on ne parle plus de « restructuration », mais de « recasement » des populations. C'est ainsi que l'on justifie la destruction forcée, c'est ainsi que l'on justifie la répression, et c'est ainsi que l'on crée des « *Marocains Sans Patrie* ».

Des « *Marocains Sans Patrie* » : une dignité bafouée, des existences invisibilisées

Les exclus du procès de modernité symbolisent l'échec de la démocratie, car il ne peut y avoir de démocratie sans pluralisme. Or le pluralisme ne peut se réduire à une multiplication des partis politiques, ou à une multiplication d'acteurs associatifs. Un pluralisme effectif doit se traduire matériellement dans la reconnaissance de l'égale légitimité et dignité de formes d'existences plurielles. Or aujourd'hui, au Maroc, non seulement nous sommes loin de reconnaître un « droit à la ville pour tous » mais nous sommes en train d'assister à la destruction du visage réel des villes et des campagnes au

nom d'une injonction à l'urbain. Ainsi, la norme urbaine – élaborée par les hautes sphères – homogénéise par la violence les modes de vies. Par là même, elle participe à invisibiliser et à stigmatiser des modes d'existence qui sont propres à certains espaces. Ce mécanisme d'exclusion a laissé sur le banc de touche des milliers de marocains qui – pour reprendre les termes d'un habitant du *Douar Ouled Dlim* – se sentent « violés, colonisés », en bref, sans droit d'exister. Ce mode de fabrication de l'urbain n'est pas sans rappeler les politiques coloniales qui ont du, pour asseoir leurs légitimités, instaurer un système d'accaparement des terres légitimé par un arsenal juridique. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard, si bien souvent dans les paroles recueillies, les habitants disent « l'Etat pratique sur nous une politique de colon ». En façonnant une nouvelle forme d'urbanité, le système colonial prolongé aujourd'hui par les politiques nationales, a créé ses indésirables : les marocains non modernes, ceux dont l'existence ne correspond pas aux schémas occidentaux. Les rejetés du système d'aujourd'hui ce sont eux les « Marocains Sans Patrie ». A la thématique Villes et Droits de l'Homme on aimerait poser la question : Quels Hommes, pour quelles villes ?

Nos contenus sont sous licence Creative Commons, libres de diffusion, et Copyleft. Toute parution peut donc être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur•e(s) et URL d'origine activée.